Points de cadrage suite à formation des jury manœuvre du 13 avril 2019

INCENDIE

L'ensemble des textes en gras dans les différents règlements doivent être énoncés tels qu'ils sont écrits dans le règlement même si celui-ci ne correspond pas à la réalité du terrain.
Exemple : « **prise d'eau à utiliser le poteau d'incendie** » même si sur le terrain, ce n'est pas un PI.

A la reconnaissance, pas de dos au feu, en revanche, les binômes doivent arriver sur les points d'attaque dos au feu (se retournent environ 2 mètres avant). Le matériel devra être posé dos au feu.

Pour indiquer l'emplacement des cibles, une torsion du torse sera acceptée.

Les tuyaux de réserve à la division ne se touchent pas.

La division doit être posée **sur** le point désigné (dos au feu) et ne doit pas bouger tant que le dévidoir est entraîné.

L'équipier BAT n'est pas obligé d'attendre que la division soit alimentée pour ouvrir l'eau mais il doit attendre l'eau pour remonter son établissement (raccorde dos au feu, ouvre face au feu).

Pour remonter l'établissement, l'équipier peut se placer à droite ou à gauche de l'établissement, il peut également le chevaucher.

Pour le placement des sangles, il faut qu'elles soient du bon côté au moment du raccordement, si elle bouge après, pas de problème mais elle devra, même une fois le tuyau en eau rester accrochée au tuyau.

Lorsque le BAL remonte l'alimentation, l'équipier ne doit pas dépasser le chef et le chef n'est pas obligé d'attendre son équipier. En revanche, ils doivent être en binôme lorsqu'ils se mettent à disposition.